



n° 3762

Département **des** Vosges

Commune de C H A V E L O T

---

*Enquête géologique réglementaire pour l'exploitation  
de dépôts d'ordures ménagères en décharge contrôlée*

---

L. DEMASSIEUX.

---

Comme suite à la demande de Monsieur le Maire de CHAVELOT, nous avons examiné le projet de mise en exploitation de décharges contrôlées d'ordures ménagères sur le secteur Ouest de Chavelot.

Trois emplacements correspondant à des ballastières dont l'exploitation est terminée, ont été envisagés. Deux visites sur ce secteur nous ont permis

- d'une part, de reconnaître les sites retenus qui sont ouverts dans les Alluvions anciennes de la Moselle ; ceci en vue d'étudier les risques que présenteraient ces décharges, en particulier vis-à-vis du captage qui vient d'être réalisé à 700 m environ de celles-ci.

- d'autre part, d'avoir une idée de la nature et de la puissance du dépôt alluvial en fond de ballastières, après ouverture, dans la plus importante, de cinq excavations effectuées à la pelle mécanique.

Le principal obstacle à la transformation de ces ballastières en décharges ménagères contrôlées, est l'existence au sein de ces alluvions d'une nappe aquifère alimentant le captage de Chavelot, éloigné de 700 m vers l'Est, et certainement alimenté partiellement du moins, par des circulations de type fissural provenant des calcaires sous-jacents.

A la suite des travaux effectués et des observations faites sur le terrain, un avis favorable est donné pour la reconversion de ces ballastières en décharges d'ordures ménagères contrôlées, sous réserve d'aménagement important du fond des ballastières : étanchéification - pose d'une couche drainante - pose d'un drain et d'une conduite d'évacuation des eaux de percolation recueillies par ce drain.

\*

\*      \*

## I - SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Sur la feuille d'Epinal 3-4 au 1/25.000ème, les emplacements proposés ont **les** coordonnées Lambert suivantes, du Sud vers le Nord :

Site A : 903,350 - 66,750 - 325 m : [- 0 m environ]

Site B : 903,425 - 67,300 - 326 m : [- 10 m environ]

Site C : 903,437 - 67,500 - 326 m : [- 13 m environ]

Ces trois anciennes ballastières s'ouvrent à l'Ouest-Sud-Ouest de la localité de Chavelot, à 1,3 km environ de celle-ci aux lieux-dits "Clair Bois" (site A = Grande Carrière) ; "la Louvière" (Site B) et "Le Petit Souche" (Site C), et **elles** sont incluses dans le périmètre de protection éloignée du nouveau captage de Chavelot dont **les** coordonnées Lambert sont les suivantes : 904,060 - 66.850 - 312 m environ.

## II - DESCRIPTION DES SITES

Il s'agit **de** trois excavations qui correspondent à des ballastières dont l'exploitation est terminée. Elles sont ouvertes dans **les** alluvions anciennes de la Moselle. Topographiquement, elles conviendraient effectivement à l'utilisation projetée puisqu'elles sont profondes de 10 à 15 m et représentent une superficie totale de plus de 3 hectares.

La ballastière la plus importante [Site A : Grande Carrière] est creusée en lisière du "Clair Bois" et son fond est recouvert partiellement d'un remblai argileux de 1 à 1,50 m d'épaisseur. Une tranchée est ouverte dans **les** alluvions sur sa bordure S.E. afin de recueillir les eaux pluviales tombant à proximité du sur la ballastière. Ce fossé drainant "évacue **les** eaux vers le Nord-Est en direction des tunnels permettant la traversée de la voie ferrée d'une part, **et** de l'autoroute d'autre part, pour rejoindre la nappe aquifère des alluvions anciennes de la Moselle. ou bien le ruisseau de l'Etang qui achemine **les** eaux vers Thaon-les-Vosges pour rejoindre ensuite la **Moselle**.

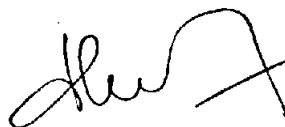
VI - CONCLUSIONS

-----

Après examen du projet de la commune de CHAVELOT, d'ouvrir des dépôts d'ordures ménagères en décharges contrôlées sur les anciennes ballastières s'ouvrant au Sud-Ouest de cette localité, il apparaît que ceux-ci nécessiteront des travaux importants [comblement des excavations laissant apparaître le niveau de la nappe - étanchéification de la cuvette réceptrice par dépôt d'un corroi d'arejlc damé - pose d'une couche drainante - pose d'un drain et pose d'une conduite d'évacuation des eaux de percolation au-delà de la voie ferrée et de la voie de contournement) si l'on ne veut pas nuire à la qualité de l'eau prélevée dans le nouveau captage de Chavelot.

Cependant, à condition de réaliser l'équipement nécessaire à l'isolement des eaux de la nappe aquifère de celles des eaux résiduaires, en permettant le déversement de ces derniers vers le Nord par l'intermédiaire d'un drain puis d'une conduite nécessaire à la traversée des obstacles constitués par les voies ferrées et de contournement, nous donnons un AVIS FAVORABLE à ces réalisations.

NANCY, le 13 janvier 1976



L. DEMASSIEUX,  
Collaborateur Principal  
Géologue agréé en matière d'eau  
et d'hygiène publique pour le  
département des Vosges